



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopter le règlement intérieur du conseil municipal pour la mandature 2020-2026.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 octobre 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

